

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Paris, le 19 décembre 2014

N° D. 14-626/DEF/EMAT/DRAT/RE-RI-RCIT/NP

ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE DE TERRE

DELEGATION
AUX RESERVES
DE L'ARMÉE DE TERRE

Relations extérieures
Relations internationales
Réserve citoyenne

LCL Jean LENOIR

NOTE DE SERVICE

OBJET : Commission consultative des réservistes opérationnels de l'armée de Terre (CCROAT) 2014 – PROCES VERBAL

RÉFÉRENCES : - Décret n° 2014-130 du 14 février 2014 relatif au Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM)
- Arrêté du 28 mai 2014 relatif aux commissions consultatives de la réserve opérationnelle (CCRO)
- NE n° D-14-266 DEF/EMAT/DRAT/RE-RI-COM/NP du 18 juin 2014
- NE n° D-14-452 DEF/EMAT/DRAT/RE-RI-RCIT/NP du 8 octobre 2014
- MSG n° 0023/DRAT du 24 octobre 2014

ANNEXES

- Rappel du cadre général
- Tableau synthèse des réponses aux 88 questions posées par les réservistes opérationnels à l'occasion de la consultation nationale
- Dépliant DRAT « La réserve au cœur des forces »
- Brochure d'information pour les candidats au prix de l'ANRAT 2015
- Directive du cabinet du ministre de la défense sur la JNR 2015

La Commission Consultative des Réservistes Opérationnels de l'Armée de Terre (CCROAT) 2014 s'est tenue le samedi 6 décembre 2014 de 09h00 à 16h30 à Paris (Ecole Militaire).

233 militaires étaient présents et répartis comme suit :

- **187 réservistes opérationnels** représentant l'ensemble des formations et organismes de l'armée de Terre ainsi que les organismes interarmées. La répartition par catégories était la suivante :
 - o 119 officiers ;
 - o 37 sous-officiers ;
 - o 31 militaires du rang.
- **46 autorités, experts et invités** d'active et de réserve.

Parmi les réservistes opérationnels inscrits, 23 absents non excusés (13 / 6 / 4) sont à déplorer.

1 / Autorités militaires présentes :

- GCA HOUITTE de la CHESNAIS (MGAT)
- GDI DESTREMAU (Délégué Inter Armées aux Réserves / DIAR)
- GBR BECKRICH (SG Conseil Supérieur de la Réserve Militaire / CSRM)
- GBR JACQUEMENT (Délégué aux Réserves de l'Armée de Terre / DRAT)
- GBR TREGOU (Général Adjoint Préparation Opérationnelle et Engagements des Forces Terrestres / GA POE FT)
- GBR MENAOUINE (CESAT / Pôle rayonnement Terre)

Les exposés de chacune de ces autorités (à l'exception de celui du MGAT) sont accessibles sur le site de la DRAT (rubrique activités / 2014 / CCROAT).

2 / Les associations de réservistes étaient représentées par :

- COL ® BACHETTE-PEYRADE (ANRAT)
- COL ® BOCA (UNOR)
- ADC HUBERT (FNASOR)
- LCL ® WOLFELSPERGER (RORSEM)
- CRC2 ® DUFOUR (ANOCA)

3 / Remise du prix de l'ANRAT 2014 par le MGAT et le président de l'ANRAT :

Le prix ANRAT des réserves a été attribué conjointement :

- au LCL ® Marc GOMEZ
- au SGT ® Eric BOSSHARDT

pour leur action de rayonnement auprès de la jeunesse et en faveur de la réserve au sein du 152^{ème} Régiment d'Infanterie.

L'Accessit a été attribué conjointement :

- au CNE ® Nicolas de LEMOS du 1^{er} Régiment de Tirailleurs
- au CBA ® Christophe MARCILLE du CENZUB

pour leur lettre d'information tactique sur Internet "Le Sioux".

Les réservistes opérationnels sont vivement encouragés à concourir pour le prix 2015 qui est à considérer comme une occasion de mettre en valeur des actions individuelles ou collectives de la réserve (voir règlement en annexe de cette note).

4 / JNR 2015 :

Autre grand rendez-vous annuel, la Journée Nationale du Réserviste (JNR) 2015 aura pour thème : « Réservistes : les compétences les plus diverses de la Nation pour son armée »

Le cabinet du ministre de la défense a décidé de reporter la date de la JNR initialement prévue le 20 mars 2015 au **vendredi 27 mars 2015**.

Le créneau fixé par le CSRM pour l'organisation des manifestations relatives à la JNR est du dimanche 8 mars (trophée des réserves consistant à participer au semi-marathon de Paris) au dimanche 29 mars 2015.

Pour l'exercice 2015, l'EMA/BRM précise que seuls les officiers généraux de zone de défense et de sécurité, les commandants d'arrondissements maritimes et les COMSUP transmettront les documents nécessaires au suivi des différentes activités organisées à l'occasion de la JNR.

Des orientations seront diffusées sous timbre DRAT début 2015.

L'armée de terre est, en 2015, chargée de l'organisation de la cérémonie de ravivage de la Flamme sous l'arc de triomphe le vendredi 27 mars à 18h30.

5 / CCROAT 2015

La prochaine Commission Consultative des Réservistes Opérationnels de l'Armée de Terre aura lieu à priori le deuxième samedi de décembre 2015 à Paris (Ecole Militaire). La date exacte sera précisée dès que possible.

Le colonel Jacques LE CONTE
délégué aux réserves de l'armée de Terre
par suppléance



DESTINATAIRES :

Pour action (intéresse les conseillers réserve et les OAR) :

- ARD
- BSPP
- CDEF
- CFT
- CESAT / ESORSEM
- CESAT / PRAT
- CIAE
- CMMAT
- COS
- CSRM
- DCSCA
- DCSID
- DGSE
- DICOD
- DIRISI
- DPSD
- DRHAT
- DRM
- DRM / CFIAR
- DSN
- EMA
- EMA / CCoS
- EMA / DIAR
- EMAT
- DCSCA
- EMZD Paris
- EMZD Metz
- EMZD Lyon
- EMZD Bordeaux
- EMZD Rennes
- EMIAZDS Lille
- EMIAZDS Marseille
- IAT
- SGA
- SIMMT
- SMA
- STAT
- SMITer
- Groupe de Pilotage Réserves (EMAT/SIRPAT – EMAT/BEMPL – EMAT/BORG – EMAT/BPFB – EMAT/Conseiller Réserves – MGAT/ Conseiller réserves - DRHAT/BPEMS – DRHAT/BRES – DRHAT/BPRH – DRHAT/SDFE – CFT/EM/DIVISION PREPA OPS – IAT/CPB)

Pour action (associations de réservistes) :

- ANRAT 18 rue de Vezelay 75 008 PARIS
- UNOR 12 rue Laurencin 75 012 PARIS
- FNASOR 2-6 chemin du fort de l'Est 93 200 SAINT-DENIS
- Réunion des ORSEM Ecole Militaire BP 61 75 700 PARIS SP 07

A titre de compte-rendu

- CEMAT / Cabinet
- MGAT

Diffusion interne

- DRAT (7 ex)
- A/C.

ANNEXE 1

à la note N° 0.14.626 /DEF/DRAT/RE-RI-RCIT du 19.12.14

CADRE GENERAL

1. ROLE DE LA COMMISSION

La commission est chargée :

- d'entretenir le dialogue avec les réservistes opérationnels ;
- de les informer sur les évolutions du ministère et plus particulièrement de l'armée de Terre ;
- de répondre à leurs questions ;
- d'émettre des avis sur des sujets relatifs à la réserve opérationnelle.

2. MEMBRES DE LA COMMISSION

La commission est présidée par le CEMAT ou son représentant.

Sont membres de droit :

- le Délégué aux Réserves de l'Armée de Terre (DRAT) ;
- les représentants des réservistes opérationnels titulaires d'un ESR en cours de validité, dont le volume et la répartition sont fixés par le CEMAT.

A titre consultatif, le chef d'état-major de l'armée de Terre peut y convier :

- toute personne dont le concours peut être utile aux travaux de la commission ;
- les associations agréées.

A ce titre, étaient invités en 2014 :

- un représentant du Centre Interarmées de Coordination des Soutiens (CICoS) ;
- un représentant de la Direction Centrale du Service du Commissariat des Armées (DCSCA) ;
- Les membres du Groupe de Pilotage des Réserves (GPR) ;
- L'Association Nationale des Réserves de l'Armée de Terre (ANRAT) dont 5 représentants avaient été désignés par son président ;
- L'UNOR, la FNASOR et la RORSEM ayant chacune désigné un représentant.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA RESERVE OPERATIONNELLE

Elle se fait selon les principes fixés dans la note de troisième référence.

Il est rappelé que les candidats sont nommés pour une durée de trois ans, conformément à l'arrêté de deuxième référence. Les représentants nommés en 2012 étaient donc, de fait, volontaires pour les CCROAT 2013 et 2014. En cas de départ de titulaires de la Réserve Opérationnelle, il appartenait aux têtes de chaîne ou aux formations d'emploi de proposer à la DRAT le remplacement du personnel manquant.

La DRAT, après avoir validé les noms proposés par les têtes de chaîne, établit et diffuse la liste nominative de l'ensemble des réservistes opérationnels participant à la CCROAT à tous les organismes de l'armée de Terre.

4. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA RO.

La commission se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour.

Les questions posées en amont par les réservistes sont regroupées par thèmes et traitées en liaison avec les experts-métiers, qu'ils appartiennent à l'armée de Terre ou lui soient extérieurs.

A l'issue de la commission, la DRAT rédige un procès-verbal qui est adressé au CEMAT ainsi qu'au secrétaire général du CSRM. Il est mis en ligne sur le site ERT au profit de l'ensemble des réservistes de l'armée de Terre, qu'ils appartiennent ou non à la commission.